

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOÛT 2022

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GALLIOT Olivier à Mme MONNOT Laurence

I – Le compte rendu de la séance du 7 juin 2022 est approuvé

II – Mme CROZE Nadège est désignée secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU REGLEMENT DU CITY STADE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 1 contre et 13 voix "pour",

Approuve le règlement d'utilisation du City Stade.

Il est précisé qu'un kit de matériel est à disposition des Oratoriens. Il est disponible en mairie, sous réserve de signature d'un document de mise à disposition du matériel emprunté et d'une pièce d'identité.

Le Conseil Municipal réfléchit à organiser une inauguration du city stade avec une séance découverte.

IV- PROJET D'ACHAT D'UN SOUFFLEUR POUR L'ENTRETIEN DU CITY STADE ET DE LA COUR DE L'ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DES COMMUNES A FAIBLE POPULATION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'achat d'un souffleur sur batterie et autorise Mme le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental du Loiret, au titre des Communes à faible population, à hauteur de 80 % et à signer tous les documents y afférent.

Le choix du prestataire sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

V- VOTE DES TARIFS CANTINE 2022-2023 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de fixer les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2022, pour les repas pris à la cantine scolaire comme suit :

- Elèves inscrits : 4.10 €

- Adultes : 6.15 €
- Elèves inscrits souffrant d'allergie alimentaire grave et ne pouvant, de ce fait, consommer les repas préparés par la cantine et apportant leur propre repas : 1.10 €
- Repas pris occasionnellement par une personne extérieure à l'école ou à la mairie : 7.50 €

Le Conseil précise que :

- Il n'y a plus la possibilité d'inscrire les enfants en occasionnel,
- Pour tout élève inscrit, présent en classe, mais ne se présentant pas à la cantine, la somme de 4.10 € sera réclamée,
- En cas d'absence pour maladie uniquement, décompte à partir du 1er jour d'absence, sur présentation d'un justificatif médical et à condition de prévenir le secrétariat de la mairie le jour-même, avant 9h30.
- Une pénalité de 3 € sera appliquée pour tout élève non inscrit mais néanmoins présent au restaurant scolaire.

VI- CHOIX PRESTATAIRE POUR LE REPAS DES AÎNÉS :

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme le Maire en optant pour le menu du traiteur ENTRE LOIRE ET SOLOGNE, celui-ci ayant donné toute satisfaction les années précédentes, tant au niveau du prix que de la qualité de la prestation.

VII- RECOURS A DES VACATAIRES :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser Mme le Maire à recruter un vacataire, à compter du 1er septembre 2022, et à prendre toutes les mesures nécessaires, pour la gestion des états des lieux entrants et sortants lors des locations de l'Espace Oratorien.

VIII- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune d'Ouvrouer les Champs,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

IX - SIA : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2021 :

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du RPQS 2021 du SIA

X- QUESTIONS DIVERSES :

a) Bus Rémi : arrêt des Caillardières :

La nouvelle proposition du Département concernant la mise en place de cet arrêt ne convenant pas au Conseil municipal, une nouvelle réunion sera organisée sur place.

b) Chats libres :

Mme le Maire explique au Conseil que des trappages de chats sont en cours sur la Commune, avec l'aide de l'Association des Chats Castelneuviens Libres. Les frais de stérilisation de ces chats sont pris en charge par cette association.

La Commune a également sollicité l'aide de la fondation Brigitte BARDOT qui a répondu favorablement à notre demande, qui nous a octroyé 10 bons de stérilisation.

c) DICRIM :

Réunion programmée au 19 septembre 2022, à 20h00

d) Marché local :

Prévu le 2 octobre 2022, avec la présence de 11 producteurs et créateurs

e) Prélèvement des factures d'assainissement :

Mme le Maire explique au Conseil que pour des raisons de travail et de suivi important, la Commune n'a pas la possibilité de mettre en place le prélèvement mensuel des factures d'assainissement.

f) Etats des lieux :

Lors du vote des tarifs de la salle des fêtes en octobre ou novembre, il sera étudié la possibilité de mise en place d'un forfait ménage pour les entreprises et les associations

g) Remplacement lors des absences ou arrêts maladie de la secrétaire de mairie :

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en place une convention de mise à disposition d'un agent d'une autre commune pour gérer la comptabilité urgente et les payes en cas d'absence ou d'arrêt maladie de la secrétaire de mairie. Cette convention fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

h) Effectifs de la rentrée scolaire :

- 18 élèves en CM1, avec Mme BREGENT
- 19 élèves en CM2, avec Mme MYSKIW

i) Prochain conseil municipal : le 04 octobre 2022